

PAC et assurance récolte 2016

Question :

J'ai souscrit une assurance « multirisque climatique » pour la campagne 2016. Je croyais qu'il fallait retourner le formulaire de déclaration avant le 30 novembre pour sa prise en compte sur la campagne. Or le formulaire envoyé par l'assureur fait état du 28 décembre 2016 au plus tard pour la transmission à la DDT. Qu'en est-il finalement ?

Réponse :

Exceptionnellement cette année, la date a été reportée au 28 décembre.

En effet, la commercialisation des nouveaux contrats d'aide à l'assurance récolte a entraîné des retards dans l'émission des formulaires de déclaration ainsi que pour l'ouverture du logiciel de télédéclaration des assureurs.

Aussi, afin de conserver des délais suffisants entre l'envoi des formulaires de déclaration de contrat des assureurs aux exploitants puis la transmission de ces formulaires complétés à la DDT, il a été décidé de décaler la date limite de dépôt exceptionnellement au 28 décembre 2016 (et non au 30 novembre, date habituelle). C'est pour cette raison que le formulaire que vous avez reçu a été adapté. Bien entendu, transmettez-le tout de suite à la DDT après l'avoir complété.

Olivier PASSELANDE – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Bonneuil-Matours	05.49.85.87.80	☎ Mirebeau	05.49.50.44.29
☎ Montmorillon.....	05.49.91.01.15	☎ Vivonne	05.49.36.33.60